



Acte télétransmis en préfecture
le : 12 AVR. 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - EGALITE - FRATERNITÉ

Acte publié électroniquement
le 12 AVR. 2023

DÉLIBÉRATION N° 9

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2023**

OBJET : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président (art. r123-21 et r123-22 du code de l'action sociale et des familles)

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	11
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	7	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 4 avril 2023 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 11 avril 2023, dans la salle Gabriel Péri située au 2^{ème} étage en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Monsieur Laurent PASCAL, Monsieur François LASSALLE-CLAUX Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administrateurs représentés :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente par Madame Martine ROUCHON
Madame Marie-Paule BLADIER par Monsieur François LASSALLE-CLAUX
Monsieur Olivier FEVRIER par Monsieur Laurent PASCAL
Monsieur Joël BARDEL par Madame Marie COMBELLE

Administrateur absent: /

Administrateur excusé : /

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE
POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT**

(ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles R 123-21 et R123-22,

VU la délibération n° 24 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant élection du Vice-président,

VU la délibération n° 25 du 2 septembre 2020 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale portant délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement, au Vice-président,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'informer le Conseil d'Administration du CCAS des décisions prises dans le cadre de cette délégation dont notamment des attributions des prestations d'aides facultatives dont les situations le nécessitent et suivant rapports circonstanciés,

Les explications de Madame la Vice-Présidente entendues et sur sa proposition,

PREND ACTE

ARTICLE Des décisions municipales, du 2 janvier au 29 mars 2023, suivantes,
UNIQUE :

1. Aides nominatives :

Nature des aides	Nombre de familles	Montant total en euros
Aides alimentaires	18	2 010.00
Aides financières	14	5 673.97

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,

Martine Rouchon
Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS

Acte à classer**20230409****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-12T12-48-33.00 (MI244406342)

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230411-20230409-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation
de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au
Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au
Vice-président

Date de décision : 11/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées
5.2.2. autresIdentifiant unique de l'acte antérieur
:Acte : [Délibération décisions du VP.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/04/23 à 12:48

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Transmis

Date 12/04/23 à 12:48

Par [FROGER DELAPIERRE Marie-Odile](#)

Accusé de réception

Date 12/04/23 à 12:53

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration du CCAS au Président, et en cas d'absence ou d'empêchement au Vice-président

Date de transmission de l'acte : 12/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 12/04/2023

Numéro de l'acte : 20230409 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 092-269200424-20230411-20230409-DE

Date de décision : 11/04/2023

Acte transmis par : Marie-Odile FROGER DELAPIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles
5.2.2. autres